



RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 1667 du 14 Décembre 2020

Le Chef de l'Etat a prêté Serment sur la Constitution

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a prêté Serment, ce lundi 14 décembre 2020, devant le Conseil Constitutionnel, réuni en audience solennelle sous la présidence de M. Mamadou KONE, Président dudit Conseil.

Cette cérémonie a connu une innovation majeure dans l'histoire de notre pays avec la Prestation de Serment du Président élu sur la Constitution, conformément à l'Article 58 Alinéa 1^{er} de la Constitution du 08 novembre 2016, qui stipule que le Président élu prête serment sur la Constitution.

L'audience solennelle délocalisée, pour la circonstance, au Palais de la Présidence de la République et qui fait suite à la victoire du Président Alassane OUATTARA à l'élection présidentielle du 31 octobre 2020, dont les résultats définitifs ont été proclamés par le Conseil Constitutionnel le 09 novembre dernier, a enregistré la présence de plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement, d'anciens Chefs d'Etat, de la Première Dame, Mme Dominique OUATTARA, des Présidents d'Institution, des membres du Gouvernement, ainsi que des Représentants de Chefs d'Etat, d'Organisations régionales, internationales, de Chefs de Mission diplomatique, de Partenaires au développement et d'Invités spéciaux.

Au terme de la lecture de la décision du Conseil Constitutionnel du 09 novembre 2020 portant proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020, le Président élu, S.E.M. Alassane OUATTARA, a lu la formule sacramentelle suivante : *“ Devant le Peuple souverain de Côte d'Ivoire, je jure solennellement et sur l'honneur de respecter et de défendre fidèlement la Constitution, de protéger les Droits et Libertés des Citoyens, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge dans l'intérêt supérieur de la Nation. Que le Peuple me retire sa confiance et que je subisse la rigueur des lois, si je trahis mon serment”*.

Après la signature du procès-verbal de l'audience et les félicitations des membres du Conseil Constitutionnel, la Grande Chancelière de l'Ordre National, Mme Henriette

DAGRI DIABATE a remis au Président de la République, le Grand Collier de l'Ordre, faisant de lui, "le Chef Souverain et Grand Maître des Ordres".

Dans son adresse solennelle faite à cette occasion, Le Président Alassane OUATTARA a salué la présence à ses côtés de ses pairs Chefs d'Etat ainsi que celle des Invités spéciaux et des délégations qui ont fait le déplacement.

Evoquant l'élection présidentielle du 31 octobre dernier, il a souligné qu'au-delà de sa personne, les Ivoiriens, dans leur grande majorité, ont fait le choix de la démocratie, de la paix et de la stabilité, en dépit de toutes les entraves à l'expression de leur liberté et de leur droit de vote. Ils ont démontré que les urnes doivent rester l'ultime recours pour décider de l'avenir de notre Nation. C'est pourquoi, il a dit être animé aujourd'hui d'un sentiment de fierté et de reconnaissance pour la confiance qui lui a été renouvelée par les électeurs qui ont accompli leur devoir civique.

Le Chef de l'Etat a remercié les uns et les autres notamment les structures et personnalités diverses qui ont œuvré à l'heureux aboutissement du processus électoral, avant d'indiquer que c'est avec beaucoup d'honneur et de responsabilité qu'il a prêté serment en tant que Président de la République de Côte d'Ivoire. Il a pris à nouveau l'engagement d'assumer pleinement sa charge au service de l'ensemble de ses compatriotes, sans distinction.

Le Président de la République a appelé au respect de notre Constitution et des Institutions de la République, gage de la démocratie et de la stabilité pour notre pays, avant de condamner fermement les violences qui ont émaillé l'élection présidentielle. Il a promis, à cet égard, que ces actes graves ne resteront pas impunis.

Il a également insisté sur l'impérieuse nécessité de préserver les valeurs de paix, de cohésion sociale, d'hospitalité, de dialogue, d'union, de discipline et de travail que le Père de la Nation, le Président Félix Houphouët-Boigny, nous a léguées.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat a fait le point des acquis de notre pays ces dernières années, notamment aux plans économique, politique et social, avant de lever un coin de voile sur les chantiers qu'il entend ouvrir et/ou consolider pour ce nouveau mandat.

Il a annoncé la reprise du dialogue politique et social qui devrait permettre la tenue des élections législatives dans le courant du premier trimestre 2021, afin d'être en conformité avec le calendrier de la mise en place des Institutions de la III^è République.

A cet égard, il a invité l'ensemble des partis politiques à saisir cette nouvelle opportunité qui s'offre à tous pour aboutir à la décrispation du climat politique, par le dialogue, afin de renforcer la paix et la stabilité dans notre pays.

Pour terminer, le Chef de l'Etat a fait remarquer que les défis qui nous attendent sont nombreux. Cependant, il a marqué sa foi en notre capacité à les relever, tout en

renouvelant son ambition de construire avec tous ses compatriotes, sans exclusive, une Côte d'Ivoire plus solidaire, pour un avenir meilleur pour tous les Ivoiriens.

Au terme de la cérémonie, le Président de la République a reçu les honneurs militaires qui lui ont été rendus par les Forces de Défense et de Sécurité.

Notons qu'un déjeuner a été offert par le Chef de l'Etat en l'honneur de ses homologues et de tous les invités, au Sofitel Abidjan- Hôtel Ivoire.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter : Eric DRO DIOMANDE, Direction de la Communication / Service Presse et Information - Tél : (+ 225) 20 31 44 89 - 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci